

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « MORET SEINE & LOING » - 77250**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° : 2024.55

Date de convocation : 13 Juin 2024

Date d'affichage : 13 Juin 2024

**L'an deux mille vingt quatre**

**Le vingt Juin à 19h00**

Nombre de Conseillers

En exercice : 50

Présents : 28

Votants : 45

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Légalement convoqué, s'est réuni à  
la salle Polyvalente à Villemaréchal**

**OBJET** : Budget Principal M14 – Office de Tourisme Moret Seine et Loing

Adoption du Compte Administratif – Exercice 2023

**ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :**

**CHAMPAGNE SUR SEINE** : M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD - **FLAGY** : M. DESVIGNES -  
**LA GENEVRAIE** : M. OTLINGHAUS - **MONTIGNY SUR LOING** : Mme MONCHECOURT, M. CORBEL - **MORET-LOING-  
ET-ORVANNE** : M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, M. ATLAN,  
M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN - **NANTEAU SUR LUNAIN** : M. GUIMARD - **NONVILLE** : M. BELLIOU - **PALEY** :  
M. COCHIN - **REMAUVILLE** : Mme PENIFAURE - **SAINT MAMMES** : M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT -  
**THOMERY** : M. TROUBAT - **TREUZY LEVELAY** : Mme PILLOT - **VERNOU LA CELLE SUR SEINE** : M. BEUDAERT -  
**VILLEMARECHAL** : Mme KLEIN - **VILLEMER** : M. BEAUFRETON

**ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :**

**CHAMPAGNE SUR SEINE** : M. GONORD représenté par M. KERIGER  
Mme GRONGNARD représentée par Mme BAYE  
Mme AUFILS représentée par Mme EPIKMEN  
**MONTIGNY SUR LOING** : Mme JACQUENET représentée par M. CORBEL  
**MORET-LOING-ET-ORVANNE** : Mme GAUDIN représentée par M. FONTUGNE  
Mme DUMAS-PRIMBAULT représentée par M. ZAKEOSSIAN  
Mme SAVAL-BONET représentée par M. ATLAN  
M. BODIER représenté par Mme EYRIGNOUX  
Mme SOUCHARD représentée par M. JOCHMANS  
Mme THALAMY représentée par M. LOEUILLLOT  
M. POUILLIER représenté par Mme GRAU  
**SAINT MAMMES** : M. LE BLOAS représenté par M. SURIER  
**THOMERY** : M. MICHEL représenté par M. TROUBAT  
**VERNOU LA CELLE SUR SEINE** : M. MOMON représenté par M. OTHLINGHAUS  
Mme DARGNAT représentée par M. BEUDAERT  
**VILLECERF** : M. DEYSSON représenté par Mme MONCHECOURT  
**VILLEMARECHAL** : M. GOISET représenté par Mme KLEIN

**ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :**

**DORMELLES** : M. LARGILLIERE  
**THOMERY** : Mme DUPONT, Mme PATTYN  
**VILLE SAINT JACQUES** : M. PERADON

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 077-247700032-20240620-DL202455-BF

**DEPORT** de M. SEPTIERS – Président de la CC Moret Seine et Loing au moment du vote

Mme KLEIN a été désignée secrétaire de séance.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 01/07/2024  
Reçu en préfecture le 01/07/2024  
Publié le  
ID : 077-247700032-20240620-DL202455-BF

Délibération n° 2024.55

Conformément aux articles L. 1612-12, L.2121-14 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire, après avoir préalablement approuvé le compte de gestion 2023 établi par le Comptable Public, élit à l'unanimité, Madame MONCHECOURT pour présider la séance et procéder au vote du Compte Administratif 2023.

Monsieur SEPTIERS se retire de la salle pour laisser la présidence à Madame MONCHECOURT.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

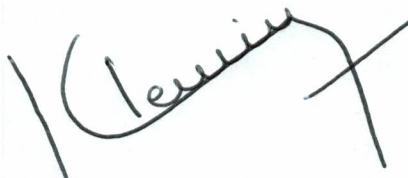
**ADOpte** le Compte Administratif du Budget Annexe Office de Tourisme Moret Seine et Loing de l'exercice 2023 ;

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus  
A Moret-Loing-et-Orvanne, le 20 Juin 2024

La Présidente  
Sylvie MONCHECOURT



Le secrétaire de séance  
Laurence KLEIN



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.



**COMPTE ADMINISTRATIF 2023**  
**BUDGET ANNEXE**  
**OFFICE DE TOURISME MORET SEINE ET LOING**

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011 – Charges à caractère général	101 543,49 €	013 – Atténuations de charges	0 €
012 – Charges de personnel	264 523,02 €	70 – Produits des services	59 458,67 €
014 – Atténuation de produits	25 624,83 €	73 – Impôts et taxes	106 727,71 €
65 – Charges de gestion courante	4 970,75 €	74 – Dotations et participations	9 691,00 €
66 – Charges financières	0 €	75 – Produits de gestion courante	222 911,42 €
67 – Charges exceptionnelles	282,80 €	76 – Produits financiers	0 €
68 – Dotations semi-budgétaires	0 €	77 – Produits exceptionnels	1 210,00 €
022 – Dépenses imprévues	0 €	78 – Reprises sur provisions	0 €
023 – Virement à la section d'investissement	0 €	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 043,00 €	002 – Résultat reporté	7 216,56 €
<b>TOTAL</b>	<b>397 987,89 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>407 215,36 €</b>

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
20 – Immobilisations incorporelles	0 €	13 – Subventions d'investissement	0 €
21 – Immobilisations corporelles	6 851,50 €	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	218,50 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	021 – Virement de la section d'exploitation	0 €
001 – Solde d'exécution négatif	218,50 €	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 043,00 €
Restes à réaliser	0 €	Restes à réaliser	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 070,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 261,50 €</b>

Envoyé en préfecture le 01/07/2024  
 Reçu en préfecture le 01/07/2024  
 Publié le  
 ID : 077-247700032-20240620-DL202455-BF

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 077-247700032-20240620-DL202455-BF

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.